

Église russe de Cannes : sursis requis contre l'évêque Prokofieff

ABUS DE CONFIANCE On lui reproche d'avoir détourné 405 000 € destinés à l'association culturelle qu'il présidait en 2006. Décision le 26 novembre

« Je reconnais le transfert mais pas le délit ». Barbe blanche, couvre-chef crème et chapelet à la main, l'évêque Wladimir Prokofieff, autrefois président de l'association culturelle de l'église orthodoxe russe de Cannes, a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Grasse. D'une voix chevrotante, l'homme de 65 ans, aujourd'hui à la retraite, a expliqué les raisons qui l'ont amené à faire transiter, sur son compte bancaire personnel, 405 000 € destinés à l'association qu'il présidait. Pour ces faits d'abus de confiance, le parquet a demandé 6 mois de prison avec sursis. Même peine requise contre son auxiliaire de vie le moine Sergueï Barantchikov, poursuivi pour recel, étant co-titulaire du compte.

Le tribunal, présidé par Emmanuelle De Rosa, a mis sa décision en délibéré au 26 novembre prochain.

En septembre 2006, cinq chèques d'un montant total de 405 000 € viennent créditer l'un des comptes bancaires de l'association. De l'ar-

gent provenant notamment des îles Caïman, versé par un généreux donateur, et destiné à la réfection de l'église Saint-Michel-Archange, située boulevard Alexandre-III à Cannes.

Des soupçons de blanchiment

Sans réunir le conseil d'administration, Wladimir Prokofieff transfère la somme sur son compte personnel avant d'effectuer un ordre de virement international visant à créditer le compte israélien de Leonid Bilunov. Entendu par les enquêteurs, l'homme d'affaires russe résidant à Paris et propriétaire d'une villa sur la Côte d'Azur, a reconnu être le mystérieux donateur.

« Un homme au passé extrêmement trouble, qui a effectué de nombreuses années de prison, soupçonné de complot contre le président Eltsine » indique la vice-procureure Gwenaëlle Ledoigt.

Le parquet suspecte une opération de blanchiment, « mais au



Wladimir Prokofieff, ici avec M^{me} Sylvie Trastour et Sergueï Barantchikov. (Photo Patrick Clémenté)

terme de l'information judiciaire, nous n'avons pas réussi à mettre en évidence l'origine frauduleuse de l'argent » admet la vice-procureure. « Nous étions inquiets, explique à la barre Alexis Popoff, ex-membre du conseil d'administration et aujourd'hui partie civile. Il s'agit d'une

association culturelle, elle doit être irréprochable. Avant de prendre cet argent, nous voulions nous assurer de sa provenance. Nous avons donc écrit au procureur pour qu'il fasse une enquête. » Ces faits interviennent alors que l'association connaît un certain

nombre de remous. Une partie de ses membres n'adhère pas à la « politique » de réconciliation avec Moscou menée par Wladimir Prokofieff. En août 2006, ses opposants convoquent une assemblée générale extraordinaire pour le 24 septembre, date à laquelle ils destituent l'évêque à la tête de l'association et nomment un nouveau président, Michel Roquigny (?).

« La nécessité des travaux avait été contestée par M. Jancen, le trésorier. Les travaux n'allaient donc pas être exécutés. Il a voulu rendre l'argent à son destinataire », ont plaidé en défense M^{me} Sylvie Trastour et José Bertozzi. « Je n'avais pas le choix », a déclaré le prévenu depuis son fauteuil roulant.

« Nous avons eu peur que l'association s'empare de cette somme », a ajouté le moine Sergueï Barantchikov par le biais de l'interprète.

MATHILDE TRANOY
mtranoy@nicematin.fr

1. Le 11 septembre 2007, l'assemblée générale est déclarée nulle par la première chambre civile qui réinstalle Wladimir Prokofieff dans ses fonctions